

80% NATURE 20% VILLE

INSCRIPTION

SEMI MARATHON

TRAPPES-EN-YVELINES

&
COURSE

10 KM

COURSE
JEUNES
1,5 KM

DIMANCHE 26 AVRIL 2020

VILLAGE STADE CHANSAC À PARTIR DE 9H

ANIMATIONS SPORTIVES GRATUITES



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS :
SEMIMARATHONTRAPPES.FR
ET DIRECTION DES SPORTS : 01 30 69 18 89



SEMI MARATHON

TRAPPES-EN-PYRENES

DIMANCHE 26 AVRIL 2020

EXTRAIT DU RÉGLEMENT

Art 2 : Parcours

Les deux parcours (10 km et 21,1 km) sont mesurés officiellement, conformément aux normes de l'IAAF (Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme).

Les voies sur lesquelles se déroulent les courses sont fermées à la circulation le 26 avril 2020 à partir de 6h et sont ré-ouvertes à partir de 12h.

Des postes de ravitaillement et de rafraichissement sont installés sur le parcours. Un pointage par puce électronique est disposé à l'arrivée.

Art 3 : Engagements

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

Les articles L.231-2 et L.231-2-1 du Code du Sport obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Art 4 : Inscriptions

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art 5 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité le :

- Samedi 25 avril 2020 de 14h à 18h au lieu qui sera indiqué dans les supports de communication.
- Dimanche 26 avril 2020 de 7h30 à 9h au Complexe sportif J. Guimier rue du Cèdre.

ATTENTION :

En raison du plan Vigipirate et de l'alerte attentat, le dispositif de sécurité sera renforcé.

L'organisation est contrainte, à la demande des autorités, d'effectuer une fouille des concurrents et des sacs à l'entrée du stade. Il est conseillé aux coureurs de retirer leur dossard la veille de la course ou d'arriver suffisamment tôt au complexe sportif J. Guimier le jour de la course.

Art 6 : Annulation de la course :

En cas d'annulation des épreuves pour cause de force majeure (décision administrative, intempérie...) ou si la sécurité des participants, des organisateurs ou du public le justifie, le montant des inscriptions ne sera pas restitué.

Art 6 : Jury Officiel

Le jury est composé du directeur de course, du juge arbitre FFA et d'un coureur tiré au sort. Ces décisions sont sans appel.

Art 11 : Récompenses

Des récompenses financières seront attribuées aux 6 premiers hommes et femmes du semi-marathon et en bons cadeaux aux 3 premiers hommes et femmes du 10 Km.

Art 12 : Droit d'image et CNIL

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément la Ville (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve. Cette autorisation s'applique sur tout support réalisé pour le compte de la Ville, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires.

INSCRIPTIONS

EN LIGNE : semimarathontrappes.fr
jusqu'au jeudi 23 avril 2020 à minuit.

PAR COURRIER : en renvoyant le bulletin d'inscription à : OXYBOL, 10 rue Marie Hillion 78370 PLAISIR. Règlement par chèque à l'ordre d'OXYBOL. Avant mercredi 22 avril 2020.

EN MAIRIE : Direction des sports
Lundi 14h-19h30, mardi au vendredi 8h45-12h et 14h-17h, jusqu'au jeudi 23 avril 2020 à minuit.

SUR PLACE le jour de la course
de 7h30 à 8h50 (sous réserve des places disponibles).

INFORMATIONS, PARCOURS, ET RÉGLEMENT COMPLET À RETROUVER SUR SEMIMARATHONTRAPPES.FR RUBRIQUE « SE PRÉPARER »



SEMI MARATHON

TRAPPES-EN-YVELINES

DIMANCHE 26 AVRIL 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner, accompagné du règlement à l'ordre d'Oxybol

Nom : Prénom :

Année de naissance : Sexe : H F

Club N° de licence FFA ou Pass "J'aime courir" :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Date : Signature

Je m'engage à participer au : 1,5 km 10 km 21,1 km
 animations sportives

J'ai bien lu et approuve le règlement de la manifestation consultable sur semimarathontrappes.fr

ATTENTION ! Chaque inscription aux courses (semi et 10 km) doit être accompagnée d'un **certificat médical** ou d'une **photocopie de licence** autorisée par le règlement et d'une autorisation parentale pour les mineurs (voir ci-dessous). Pour la course jeunes (1,5 km) et les animations sportives seul l'autorisation parentale est demandée (accompagnée du règlement), l'enfant reste sous la surveillance de son responsable légal.

Courses	Tarifs	Tarifs sur place le jour de la course	Horaires de départ
Semi	14 €	18 €	9h20
10 km	8 €	12 €	9h30
Jeunes 1,5 km	1 €	2 €	9h35
Animations sportives	Gratuit	Gratuit	A partir de 9h

L'arrivée et le départ auront lieu sur le complexe sportif J. Guimier/stade G. Chansac, rue du Cèdre à Trappes-en-Yvelines. Pour tout renseignement contactez le service des sports au 01 30 69 18 89.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer aux animations sportives (né entre 2009 et 2013), à la course 1,5 km (né entre 2005 et 2008) ou au 10 km (né en 2004 ou avant).

A Trappes-en-Yvelines, le 2020

Bon pour autorisation, signature du responsable légal :

80% NATURE 20% VILLE

LE PARCOURS



Trappes
en Yvelines

Direction des sports
Mairie de Trappes-en-Yvelines
1, place de la République
78190 Trappes-en-Yvelines

semimarathontrappes.fr

Trappes
en Yvelines



Île
de Loisirs
Saint-Quentin-
en-Yvelines

* Île de France

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**
Sports d'Éducation

INTERSPORT

Ruchan